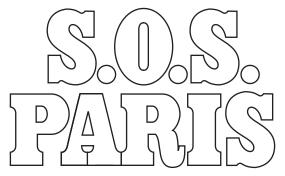
N° 84 Février 2012

103, rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél.: 01 45 44 63 26 09 64 44 19 19

E-mail: sos.paris@orange.fr Site: sosparis.free.fr twitter.com/SOSParisAsso www.facebook.com/pages/SOS-Paris

LE BULLETIN D'INFORMATION DE



PROTECTION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE

Le numéro : 1.50 €

ISSN 0997 - 3028

Directeur

de la publication:
Olivier DE MONICAULT
Photos: Jan WYERS

Éditorial : l'avenir de Paris

éfendre le Paris que nous aimons ce n'est pas seulement sauvegarder les « monuments », protéger des bâtiments plus modestes faisant partie d'ensemble, veiller sur le paysage parisien et son homogénéité – encore que tout ceci représente déjà un vaste programme - mais c'est également se soucier de l'avenir de Paris.

Nous avons souligné à diverses reprises l'exigüité du Paris intra muros (105,40 km²) enfermé dans les limites administratives fixées en 1860 et l'extrême densité de sa population (22 196 habitants au km²). Par ailleurs nous constatons que depuis

des années Paris se vide d'une bonne part de ses activités (industries, artisanat, petits commerces) pour devenir une ville à activités exclusivement administratives et commerciales et de plus en plus orientée vers le tourisme. Paris tend à devenir une ville-musée. Sa population a diminué (sauf ces toutes dernières années), une partie de ses habitants (surtout les jeunes) étant chassée par la folle montée des prix de l'immobilier, et la proportion d'étrangers fortunés et pas toujours résidents à temps plein augmente. Elle est devenue une sorte de ville-dortoir de luxe.

Cette évolution n'est pas sans nous préoccuper et nous voudrions attirer l'attention aujourd'hui sur trois faits inquiétants qui accentuent cette tendance :

1° Les pouvoirs publics tant étatiques que municipaux ont la fâcheuse manie de vouloir à tout prix maintenir dans Paris intra-muros les grands équipements publics quitte à aggraver la densification. Prenons quelques exemples récents : est-il raisonnable de regrouper à Balard dans Paris les trois états-majors de l'armée ? La Cité de la Justice n'aurait-elle pas pu être implantée ailleurs qu'aux Batignolles ? Et pourquoi refuser tout transfert de Roland Garros à l'extérieur de Paris ? A l'heure où l'on

SOMMAIRE						
	ÉDITORIAL	p.1				
	LA VIE DES ARRONDISSEMENTS	p.2 à 10				
	URBANISME	p.11 à 16				
	COURRIER DES LEC	TEURS p.16				
	DES LIVRES	p.19				
	Expositions	p.20				

parle de Grand Paris on aurait espéré un peu plus de décentralisation.

2° La Municipalité s'imagine que le relèvement des plafonds de hauteur résoudra le problème de la pénurie de terrains constructibles dans Paris. D'ores et déjà de nouvelles constructions de très grande hauteur sont programmées (Tour Triangle, Batignolles, secteur Masséna).

3° L'annonce par le Président de la République d'un relèvement automatique du COS (coefficient d'occupation des sols) pendant une durée de 3 ans nous semble la voie ouverte aux pires errements.

Cette permission de densification va à l'encontre de toutes les politiques d'urbanisme qui ont pour objet de diversifier les règles de densité avec discernement au cas par cas.

 $Olivier\ de\ Monicault$

Implantation de la cité de la Justice aux Batignolles - ©Renzo Piano

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SOS PARIS

Nous vous invitons à assister à notre assemblée générale le mercredi 14 mars 2012 à partir de 17h à la Délégation de Wallonie-Bruxelles, Hôtel de Wignacourt, 274 boulevard Saint-Germain 7e, métro Assemblée Nationale. Elle sera suivie d'une conférence de Georges Feterman à 18h : « Les arbres remarquables de Paris, découverte et sauvegarde ».

Le salon international du Patrimoine Culturel (Carrousel du Louvre, novembre 2011) avait retenu pour thème l'épineuse question du patrimoine dans la ville, notamment, « Comment accompagner la mutation de la ville et accueillir le patrimoine du XXIe siècle tout en respectant le passé? », « Comment protéger et valoriser le patrimoine? », « Quelles sont les politiques mises en œuvre pour préserver cet héritage? ».

A cette occasion François Loyer avait rédigé pour nous une contribution en deux volets, dont vous trouverez la deuxième partie dans notre rubrique Urbanisme. La ville comme patrimoine (ce qui n'est pas tout à fait la même chose !) développe un exposé présenté lors de la séance académique organisée à Bruxelles pour le 175e anniversaire de la Commission royale des Monuments et Sites de Belgique. Le premier article traitait du rapport entre la ville et le monument, permanente source de conflit. Le second élargit la préservation du patrimoine architectural et urbain à la culture qui l'a généré – patrimoine immatériel s'il en est. Cette position qui sort des sentiers battus, ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs en les aidant à comprendre les enjeux du patrimoine aujourd'hui.

Au fil des quartiers

er ARRONDISSEMENT

REGARD « OBJECTIF » SUR LE PROJET DE LA SAMARITAINE ?

Tout d'abord soulignons que Christophe Girard est à la fois « directeur de la stratégie chez LVMH » et l'adjoint au Maire de Paris le plus écouté, ce qui a quelque peu facilité le dialogue entre la municipalité de gauche et le groupe de luxe... on nous a expliqué que la révision du PLU était justifiée par une surface « perdue » pour mettre en sécurité les locaux et trouver de la place pour des logements sociaux. Soit! L'argument est difficile à admettre mais nous nous inclinons devant la nécessité de trouver des logements sociaux à Paris et dans cet arrondissement en particulier.

Or, en regardant de près le projet proposé et où se trouvent les surfaces réellement occupées, on est pris de stupeur. Pour placer sa « tôle ondulée » en verre censée tecte implante sa vraie façade en recul d'un mètre sur les rues de l'Arbre Sec et de Rivoli et d'environ 3,50 mètres sur la rue de la Monnaie. Si on multiplie cette épaisseur par la longueur des façades et par le nombre d'étages, on trouve plusieurs centaines mètres carrés tout simplement laissés sur le trottoir!!!! Cette surface correspond approximativement à la SHON des deux derniers étages en surélévation sur la rue de Rivoli. Autrement dit, si on avait gardé l'implantation actuelle il n'aurait

depuis l'Arc de Triomphe pour trouver la surface nécessaire à la rentabilité de cette opération.

Mais admettons que cet architecte de génie ne soit pas capable de faire un geste architectural marquant avec seulement 18 mètres de hauteur et qu'il lui faille absolument 25 mètres et quelques centimètres. Admettons que cette tôle ondulée devienne un repère majeur à Paris et qu'elle soit élevée au rang de monument et même classé monument historique... Admettons que le bâtiment qui nous est proposé soit une nécessité pour Paris. Alors, notre explication sur les surfaces montre que la surélévation n'est justifiée que par la volonté d'avoir une façade plus haute. Cela démontre que la révision du PLU s'est faite en connaissant le permis de construire, en sachant que la surélévation n'était pas nécessaire, mais en s'inclinant devant les exigences d'un architecte qui ne peut pas exprimer son art à moins de 25 mètres de haut. Autrement dit, la révision du PLU n'avait aucune utilité publique mais voulait satisfaire le narcissisme d'un architecte prétentieux, ou



Rappelons la procédure qui a amené à réviser le PLU de Paris pour permettre à la Samaritaine de proposer le présent permis de construire : être semi-transparente placée devant la façade (peutêtre pour masquer sa médiocrité par un « geste architectural à la mode »), l'archiabsolument pas été nécessaire de surélever la façade, de réviser le PLU, de transformer le cône de protection de la visibilité

2 ______ SOS PARIS nº84 - Février 2012

créer un précédent à la surélévation du plafond des hauteurs de Paris...

1- Implantation des constructions : les plans de rez-dechaussée indiquent des différences entre l'implantation des constructions et la limite de propriété. Il s'avère qu'en de nombreux endroits ces deux tracés ne coïncident pas, l'implantation étant en retrait de l'alignement. Cette disposition est autorisée par le PLU mais ce dernier impose alors de matérialiser l'alignement par une clôture : UG.6.1 - Dispositions générales :

Sauf disposition graphique contraire, la partie verticale de la façade de toute construction à édifier en bordure de voie doit être implantée à l'alignement ou à la limite de fait de la voie* (Voir dispositions générales applicables au territoire couvert par le P.L.U., § IV).

Toutefois:

lorsque l'environnement ou la sécurité des piétons et des personnes handicapées, ou l'expression d'une recherche architecturale les justifie, des retraits par rapport à l'alignement ou à la limite susvisée peuvent être admis. Dans ce cas, les fondations et sous-sols des constructions ne doivent comporter aucune saillie par rapport au plan vertical de la façade. Une clôture doit être implantée à l'alignement, sauf exceptionnellement si la configuration des lieux en justifie l'absence. Dans ce dernier cas, la limite au sol indiquant la séparation entre le domaine public et le domaine privé doit être matérialisée sans ambiguïté.

Or, en particulier rue de la

Monnaie de l'îlot Rivoli on voit un recul sur l'alignement d'environ 2,50 mètre. Les plans n'indiquent aucune matérialisation de la limite entre la propriété publique et la propriété privée appartenant à la Samaritaine. En absence de matérialisation, il y a de fortes chances pour que l'entretien de cette surface privative soit réalisé par la Ville de Paris!

2 - <u>Verticales des construc-</u> <u>tions neuves sur la rue</u> Baillet :

Le même article UG.6.1 impose le principe d'implantation des façades à plus de 3 mètres de l'axe de la voie, article UG.6.1 :

Sur une voie de largeur inférieure à 6 mètres ou si l'éclairement de locaux situés en visàvis sur une voie étroite l'exige, l'implantation de la construction ou d'une partie de la construction à au moins 3 mètres de l'axe de la voie peut être imposée.

Or l'implantation des nouvelles constructions se fait sur l'implantation actuelle sans respecter le recul à 3 mètres de l'axe de la rue Baillet.

3 - Hauteur de la verticale : La hauteur de la verticale de la « tôle ondulée » est bien de 25 mètres... Et quelques centimètres au point le plus haut du trottoir. Or le trottoir descend en allant vers la Seine ce qui fait que cette verticale frise les 26 mètres rue de la Monnaie, à l'angle de la rue Baillet. A cet angle, la hauteur de la verticale dépasse alors sensiblement les 25 mètres autorisés par ce nouveau PLU, précisément révisé pour modifier cette verticale. C'est tout de même un comble de ne pas respecter une mesure ayant été mise en place sur demande de Samaritaine!

4 - Implantation de l'auvent

<u>et extension de la passerelle</u> <u>fermée :</u>

Aucune disposition du PLU n'autorise une construction en saillie sur la verticale implantée à l'alignement, surtout dans une rue de cette largeur. Il s'agit pour l'auvent comme pour la passerelle, d'emprises sur la voie publique tout à fait interdites.

De plus, suivant les plans, une passerelle ouverte se trouve au 1er étage ou pas! C'est au choix? Il faut rendre les plans concordants.

5 - Représentations des immeubles ne faisant pas partie du projet.

En plan, les immeubles de la rue Baillet sont bien matérialisés par une surface hachurée. En revanche, ils n'apparaissent pas dans les coupes, ce qui fausse la lecture car on peut croire que la lumière entre largement dans les cours alors qu'il n'en est rien.

L'absence des héberges des 8, 8b et 10 rue Baillet sur les coupes rend impossible la vérification du respect des distances de vue en intérieur d'îlot. Il n'est pas possible de voir si l'article 7 du PLU est bien respecté!

6 - Étude d'impact

L'étude d'impact est assez prolixe sur la protection des batraciens ou l'influence de la tôle ondulée sur les risques d'enneigement dans la capitale mais reste muette sur l'impact sonore de ces nouvelles occupations sur le quartier. On trouve bien une page pour indiquer que les climatiseurs seront implantés (en toiture ???) sur des blocs souples. Mais qui pourrait croire que les magasins ne seront pas alimentés par des camions, que les ordures disparaîtront toutes seules ? L'impact sonore risque d'être extrêmement important dans des rues étroites comme celle de l'Arbre Sec et encore pire rue Baillet. Il manque manifestement un chapitre dans cette étude.

7 - <u>Insertion dans l'environ-</u> nement.

Des vues de l'insertion du projet dans l'environnement sont imposées dans les dossiers de permis de construire. Ce projet est dans un contexte fort et entre dans le champ de vision protégé par le PLU sous forme d'un cône de visibilité depuis l'Arc de Triomphe. Or il n'existe aucune vue montrant le respect de ce cône de protection!

8 – Cohérence des plans

Suivant les plans ou les coupes ou les représentations en axonométrie montrant la répartition des fonctions, les logements sociaux sont implantés soit au 1er soit au 3ème étage. Que faut-il croire?

9 - Commerces

Un plateau de commerces est isolé dans un étage supérieur. Or il n'est desservi que par trois ascenseurs et donc inaccessible au public. Les plans de sécurité n'indiquent d'ailleurs pas cet espace comme étant un ERP (établissement recevant du public). S'agit-il d'une nouvelle forme de commerce sans client ? Ou la surface est-elle destinée à devenir des bureaux ?

En résumé, beaucoup de petits arrangements et peu de respect pour les règles même modifiées!

(Cet article est l'une des contributions que nous avons déposées sur le registre de l'enquête publique concernant le projet Samaritaine en janvier dernier à la mairie du 1er arrondissement.)

Remi Koltirine

LES HALLES

L'avenant de 6,3 M€ accordé par la Mairie de Paris aux architectes Berger et Anziutti pour la construction de la Canopée, attaqué devant le tribunal administratif par l'association Accomplir, a été jugé illégal et annulé! La en 2011), mais le projet se dénature de plus en plus et devient une forêt de ferraille.

Dans le recours contre le protocole financier conclu entre la Ville et Unibail, Accomplir a été débouté en première instance, mais



La Canopée vue d'architecte (ci-dessus) et vue plus proche de la réalité (ci-dessous).



Ville a jusqu'au 31 mai 2012 pour renégocier le montant de cet avenant et limiter l'augmentation du contrat initial à 20 % au lieu de 28 %. Accomplir estime donc avoir fait gagner 2 M€ à la Ville de Paris, et ceci servira sans doute d'avertissement aux autres sociétés impliquées dans la construction de la Canopée.

Or non seulement le coût de la Canopée ne cesse de dériver (120 M€ en 2007 à 216 M€ contrairement à ce que prétend la Ville, le juge n'a pas du tout estimé que la vente des voies publiques du Forum était « juste » : il a simplement considéré que ce n'était pas le protocole considéré comme un simple « accordcadre » qui devait être attaqué mais la vente elle-même, ce que l'association ne manquera pas de faire lorsqu'elle se produira, si elle se produit.

Christine Nedelec



Mascaron de la porte d'entrée de la SNPE

totale par rapport à son environnement architectural, urbain et historique. Un complexe volumineux aux larges baies vitrées, comme on peut en voir à Nice ou à Cannes, viendra remplacer, sur le front de Seine, des bâtiments administratifs construits sans prétention, mais qui ont l'immense qualité de s'intégrer parfaitement dans le paysage parisien et l'esprit du lieu. Ces bâtiments ont longtemps abrité le siège de la SNPE (Société Nationale Poudres et Explosifs) comme en atteste le frontispice qui représente le dieu Mars avec des boules de canon (voir photo).

Situé presque face à l'île Saint-Louis, à deux pas de Notre-Dame, l'ensemble est en co-visibilité flagrante avec ces deux monuments historiques, mais aussi avec les quais de Seine classés au patrimoine mondial de l'UNESCO à partir du pont de Sully proche. Ce qui ne peut que soulever la question évidente sur son caractère légitime ou le bien fondé de son style architectural.

La construction de cet immeuble de 7 étages élimine, un peu plus, ce qui reste de l'ère pré-moderniste sur ce front de Seine du 4e arrondissement. Des transformations par tronçons successifs entre la construction du complexe préfectoral, et la construction de la caserne voisine (caserne Schomberg), ont fait que peu d'immeubles traditionnels subsistent sur ce quai.

L'ensemble d'immeubles administratifs destinés à la démolition (sur le quai et cours Coligny et Morland) ne présentent peut-être pas "une architecture remarquable", selon les termes administratifs consacrés. Dans la cour Henri IV, un EVIP (espace vert intérieur protégé) sera remplacé par un autre espace vert noyé dans l'ombre d'immeubles de 7 étages aux façades contemporaines.

Un bâtiment plus ancien, en pierre de taille, en parfait état, probablement du 18ème siècle, est visible sur le côté, dans la Cour Coligny. La perspective de sa démolition ne semble émouvoir ni l'administration de la Ville de Paris ni les concepteurs du projet immobilier.

L'architecte des Bâtiments de France, Sophie Hyafil a émis un avis favorable au titre du site inscrit, et a donné son accord au titre du champ de visibilité, le 5 juillet 2011. Le permis de construire a été accordé le 13 juillet 2011, et une demande de permis modificatif est en instruction.



QUAI HENRI IV

Le projet immobilier qui porte sur le 10bis-12-14 quai Henri IV s'inscrit dans une rupture



Le Quai Henri IV frappé du futur complexe immobilier

Le promoteur propose déjà à la vente des appartements du complexe à construire à un prix qui atteint jusqu'à 20 000 euros le m².

L'aspect parisien du quai disparaîtrait avec la démolition de cet ensemble en pierre. Un immeuble d'architecture contemporain sera construit à la place d'un bâtiment traditionnel, en plein cœur de Paris. Ou plus précisément, un bâtiment d'architecture, peut-être "nonremarquable", sera remplacé par un autre d'une architecture de bien moindre qualité.

D'autre part, ce projet immobilier situé à une adresse éminemment prestigieuse, en front de Seine du 4e arrondissement du Marais, quartier de l'Arsenal, met l'accent aussi sur le volet économique de la défense du patrimoine architectural et urbanistique.

Associations et simples citoyens sont conscients de l'enjeu financier qu'un tel projet représente, son pouvoir d'attraction pour les investisseurs, son aspect opportuniste, et ses conséquences, potentiellement désastreuses, pour l'aspect architectural de leur ville, dans une perspective plus générale.

Pensé selon une logique de profit à court terme et pour une durée de vie d'une trentaine d'années selon les prévisions actuelles d'immeubles contemporains, ce complexe n'a finalement qu'une valeur réelle bien moindre face aux bâtiments en pierre, construits au 19e siècle, intemporels.

Marie Karel et Harold Hyman

- 1) l'ABF du 6ème avait déjà émis un avis favorable concernant ce projet ;
- 2) l'ABF du 6ème ne s'oppose pas en général à la construction d'immeubles d'architecture contemporaine dans les quartiers historiques de Paris;
- 3) l'ABF du 6ème nous a reçus à titre exceptionnel, car

des Patriarches, nous pouvons supposer que l'ABF a été consulté à cause de sa proximité avec l'église Saint Médard, classée monument historique. Apparemment, cet élément n'a pas été jugé suffisant pour empêcher un projet d'immeuble, sans rapport avec le contexte urbain environnant, de voir le jour.

Marie Karel



Le Passage des Patriarches en travaux

il ne rencontre jamais des associations!...

Ce corps de fonctionnaires qui existe depuis des temps ancestraux (de la création des surintendants des Bâtiments du Roi par François Ier au XVIe siècle, jusqu'au rattachement du corps des Architectes des bâtiments de France au Ministère de la Culture en 1995) a pour mission entre autres de veiller à la protection du patrimoine. Nous devrions peut-être supposer que désormais la notion de la protection du patrimoine supporte plusieurs interprétations ...

En général, l'ABF est consulté pour tout projet situé dans un périmètre de protection de 500 mètres de rayon (instauré par la loi de 1943) autour d'un monument historique. Dans le cas de l'opération immobilière du passage



L'HÔTEL DE MIRAMION

L'hôtel de Miramion (Ve arrondissement), qui abrite le musée de l'AP-HP, vient d'être mis en vente par l'Assistance publique.
D'une surface de 2 900 m², le bâtiment est susceptible d'intéresser « le marché international », explique la direction

financière de l'AP!

e ARRONDISSEMENT

PASSAGE DES PATRIARCHES

Le projet immobilier en cours au 5-7-9 passage des Patriarches préoccupe depuis plusieurs mois notre association car il s'inscrit en faux dans le contexte de ce quartier historique de la Montagne Sainte Geneviève (lire notre numéro 82 de septembre 2011). C'est pourquoi nous avons demandé un entretien auprès de l'architecte des bâtiments de France du 6ème arrondissement, Madame Dominique Herla-Douçot. C'est ainsi que nous avons pu, enfin, être fixés en apprenant que :



L'Hôtel de Miramion, Musée d'Histoire Naturelle

Maigre compensation pour un organisme qui est en mauvaise posture. Selon nos informations, l'AP-HP, qui vient d'être placée sous «surveillance négative» par Standard & Poor's est endettée à hauteur de 218 millions d'euros. Ce montant pourra-til être compensé par le gros chèque d'un acheteur lointain? Nous avons nos doutes...

Jan Wyers



TRAVAUX RUE DE RENNES

Nous avons toujours été très attentifs aux travaux de la rue de Rennes.

Dés Mai 2007, nous parlions après un débat mal engagé de certains projets qui allaient d'un réseau vert à des circulations douces. Que deviendrait alors le trafic dans les rues des Saints-Pères, Vaugirard, Cherche-Midi et Bonaparte?



Travaux rue de Rennes et Tour Montparnasse



Perspective Haussmannienne rue de Rennes en travaux

Après l'intervention de 4 cabinets d'architectes, l'élargissement du trottoir est envisagé. Aujourd'hui des panneaux sur place, nous donnent les détails et le calendrier de l'opération d'élargissement des trottoirs et de la réfection de la chaussée. Au total, ce projet ne nous paraît pas très audacieux. Ouid du mobilier urbain? Y aura-t-il des bancs, des arbustes en caisses ? Qu'en est-il du rêve des Ecologistes demandant des arbres plantés tout du long? Il avait été repris par la Ville de Paris qui avait demandé une étude sérieuse et un référendum. Ce rêve nous paraît loin.

Nous insistons sur la qualité architecturale de la rue de style Haussmannien et nous nous inquiétons de l'éclairage des lieux, en particulier les rez-de-chaussée. Enfin nous continuons à penser que le charme et la qualité de la rue de Rennes ne méritait pas la présence incongrue de la Tour Montparnasse

Geneviève Paultre



AU SQUARE D'ESTIENNE D'ORVES, TRINITÉ NE RIME PAS AVEC TRANQUILITÉ! Le square (3200 m²) est dominé par l'église de la Trinité dont le clocher est parmi les plus hauts et les plus pittoresques de Paris, mais représente aussi l'illustration de la Trinité voulue lors de sa construction (1861 à 1867) par l'architecte Théodore Ballu. Tout v avait été dessiné par trois : un porche à trois arches, trois statues, signées Duret, pour représenter la Charité entourée par la Foi et l'Espérance, trois fontaines à triples vasques... Mais ces fontaines sont à moitié cachées par des échafaudages qui sont en place depuis 5 ans et qui cherchent à protéger les passants des chutes de pierres. Une sorte de cage entoure



La Trinité D'Estienne D'Orves et la Trinité en cage



l'escalier à double volute, le bassin et les statues. On ne sait pas encore si ces chutes sont dues aux vibrations du sous-sol, ou à la mauvaise qualité des pierres utilisées par Ballu. Des études sont en cours depuis longtemps. En attendant, plusieurs suggestions ont été faites qui vont être étudiées par une commission mise en place au sein du conseil de quartier et par les services techniques de la ville

Pour ne rien arranger, il v a le vacarme du trafic alentour. Si dans les autres squares, on entend surtout les cris des enfants et de leurs nounous. ici, la circulation les rend inaudibles. Mais c'est un autre chapitre! En plus, la surface des pelouses du square est bien modeste, même si celles qui existent bénéficient d'un arrosage automatique. Le 9e est la lanterne rouge de Paris en matière d'espaces verts, avec l'équivalent d'une feuille A4 par habitant...

Fidèles au poste, même en cage, les statues de la Foi et l'Espérance sont toujours là...

Jan Wyers, aidé par le webmagazine Daily Neuvième

INCERTITUDE POUR L'HÔTEL CHOUDENS, 21 RUE BLANCHE...

En avril 2011, nous parlions de ce bel hôtel construit en 1901 pour l'éditeur de musique Paul Choudens. Comme nous l'annoncions, il a été vendu par la Mairie pour 5.2 millions d'euros, ce qui revient à moins de 4 000 euros le m² dans un quartier où le prix dépasse facilement 8 000 €/m2 ou même plus pour des opérations de luxe. Les conditions de cette vente laissent quelques zones d'ombre.

La conseillère UMP du 9ème Delphine Bürkli rappelle que «l'hôtel Choudens est un monument historique qui a vu éclore nos plus grands comédiens français du XXe siècle. Je maintiens que ce bien aurait pu être utilement affecté

aux Parisiens. Mais au lieu de cela, il est cédé à bas prix à une société qui risque de revendre en appartements avec une confortable plus-value après y avoir fait réaliser des travaux. Nous avons de toute évidence affaire ici à une opération de pure spéculation immobilière servant des intérêts privés».



L'Hôtel Choudens

Plusieurs tentatives pour trouver un acheteur proposant un projet culturel sont restées sans effet. La Mairie argumente que pour mettre le bâtiment aux normes pour recevoir du public, il aurait fallu créer des issues de secours en façade, ce qui est interdit par son classement.

Selon le registre de commerce, l'acquéreur, JGS Investissements, possède une vingtaine d'autres sociétés et ses activités spéculatives sont bien visibles. Nous craignons qu'il ne se livre à une opération de façadisme pour mettre des appartements de luxe modernes derrière cette belle façade. Nous surveillerons de très près la demande de permis de construire.

Jan Wyers

10e ARRONDISSEMENT

VANDALISME MUNICIPAL PLACE DE LA REPUBLIQUE : LES FONTAINES AUX DAUPHINS DÉTRUITES POUR TOUJOURS ?

> Destruction des Fontaines aux Dauphins





Place de la République avant 2012





 ${\it « Modernisation » de la Place de la R\'epublique : o\`u sont nos fontaines, nos squares, nos rambardes de fer forg\'e et nos arbres ?}$

11°

ARRONDISSEMENT

UNE DÉCHETERIE EN FACE DU PÈRE LACHAISE ?

Une adhérente nous signale: Lors d'une réunion publique du 17 octobre dernier, la mairie a présenté un projet de modification du 49/53 bd de Ménilmontant. Actuellement, il y a un stade très utilisé par les gens du quartier (11ème et 20 ème), avec des arbres en bonne santé et un jardin partagé passage de la Folie Regnault. Ce jardin dont l'intérêt social est reconnu par la mairie elle-même est amené à disparaître.



Photo aérienne du boulevard de Ménilmontant Notre Dame du Perpétuel Secours

La mairie prévoit d' construire :

- Un gymnase surélevé de 2 étages à l'emplacement du jardin partagé qui a été inauguré pourtant en novembre 2011,
- Un immeuble de 9 étages le long du boulevard,
- Une déchèterie (centre de

valorisation des encombrants) sous le stade avec une entrée pour les particuliers rue Villermé avec percement d'un mur ancien et clôture de l'espace autour de la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours où il y a quelques arbres adultes.

Les entrées et sorties des

véhicules de la ville et des particuliers pour la déchèterie se feront sous l'immeuble d'habitation (boulevard de Ménilmontant).

Il devrait rester un petit espace de sport à l'air libre au dessus de la déchèterie (mais pas en libre accès comme actuellement).

Le XIème est l'arrondissement le plus peuplé de Paris et l'un des plus riches en logements sociaux, avec un manque notoire d'infrastructures et d'espaces verts. Ce projet va en plus entraver la circulation déjà dense ...

Cet immeuble aura également un impact important sur le cimetière du Père Lachaise en bloquant partiellement la vue sur Paris.

Pour couronner le tout, ces constructions conduiront à faire disparaitre certains puits de lumière, de sorte que des appartements situés 47 boulevard de Ménilmontant n'auront plus accès à la lumière naturelle.

Jan Wyers / Marie-Thérèse Dides



DÉMOLITION DU BUFFET DE LA GARE D'AUSTER-LITZ : LES IMAGES INSUPPORTABLES D'UN VANDALISME AVEUGLE

Aucune réponse à notre demande de classement...



Démolition du Buffet de la Gare d'Austerlitz février 2012



Démolition du Buffet de la Gare d'Austerlitz en février 2012

PARIS RIVE GAUCHE : HALLE FREYSSINET

La sauvegarde de la Halle Freyssinet est une cause que nous défendons depuis près de 10 ans. Notre ancienne déléguée du 13e arrondissement, Odile Stassinet a beaucoup œuvré dans ce sens et ce combat a été efficace. Alors qu'au départ la démolition complète était programmée, aujourd'hui les combats d'arrière-garde des « vandales » tendent à empêcher la conservation intégrale.

Une table ronde organisée sur place le 14 décembre dernier l'initiative de Paris Historique, association avec qui nous partageons les mêmes valeurs, a réuni près de 400 participants. Parmi les intervenants, Bernard Jaulin, président du groupe qui exploite la halle actuellement, Pierre Housieaux, Patrick Guiraud et Jean-François Cabestan ont défendu la conservation de l'édifice dans son intégralité.

Il est à rappeler que le Ministère de la Culture avait demandé le classement de la Halle Freyssinet dès le printemps 2010. SOS Paris, de son côté, en avait fait la demande en juin 2010. Au cours de cette réunion, nous avons appris qu'un permis de démolir déposé fin juin 2011, soumis à l'expertise de la Commission du Vieux Paris le 15/09/2011, a été retiré depuis.

Parmi les interventions en faveur de la conservation de la Halle, à retenir celle de l'his-



Halle Freyssinet

torien Joseph Abram «Témoignage d'une aventure humaine et intellectuelle hors du commun, cette halle est une cristallisation de la pensée constructive de l'un de concepteurs les plus éminents de la modernité. Elle offre le spectacle magnifique d'une structure organique, unitaire et segmentée, qui travaille aux limites de la matière. Sa conservation dans un quartier en pleine mutation est une chance rare dont il faut s'emparer. C'est un hommage que l'on doit rendre au génie universellement reconnu de son auteur Eugène Freyssinet».

Pour Michel Virlogeux, ingénieur, qui a placé l'édifice dans l'histoire des inventions techniques, la halle représente «un morceau de bravoure», un «ouvrage majeur, une étape fondamentale dans le passage du béton armé au béton précontraint, à une époque où sa conception était encore expérimentale.»

Nous avons également assisté à un phénomène relativement nouveau : la défense qui mérite d'être signalé : la défense de la Halle Freyssinet mobilise un certain nombre d'architectes contemporains peu enclins d'habitude à s'engager en faveur du patrimoine. L'architecte Rudy Ricciotti notamment, (dont le projet d'un immeuble «végétal» a été

retenu par la SEMAPA pour la ZAC Paris Rive Gauche) a souligné «l'économie d'un édifice durable qui mérite de susciter une nouvelle réflexion urbaine, estimant qu'on doit affronter la complexité du problème autrement que par des hypothèses destructives et permettre d'envisager la reproduction et la continuité de la cité autour d'une halle revitalisée.»

Au cours de cette table ronde, Jérôme Coumet, maire du 13e et président de la SEMAPA, a annoncé que la Halle Freyssinet est à vendre pour 70 millions d'euros. La Ville pourrait l'acheter sous certaines conditions. La Mairie considère en effet comme obstacle sa longueur (310 mètres), et son absence de visibilité liée à la topographie du terrain (tel qu'il est envisagé par l'aménageur actuel-lement).

L'intervention de SOS Paris a porté sur le phénomène d'encaissement qui menace la Halle dans le projet urbain actuel prévoyant la construction d'une dalle qui arriverait au niveau du toit et surplomberait nefs et auvents de 10 m sur son flanc nord. «La Halle est traitée comme un obstacle à contourner dans ce projet», selon SOS Paris.

Marie Karel

PARIS RIVE GAUCHE: NI DUPE NI COMPLICE, SOS PARIS REFUSE DE PARTICI-PER AU JURY DE CONCOURS!

Le Bureau de Concertation de la ZAC Paris Rive Gauche nous a demandé de participer au jury de concours pour le choix de l'architecte d'un projet de construction entre le boulevard Vincent Auriol et la Gare d'Austerlitz sur une future dalle... « Située dans le secteur Austerlitz Sud, entre les voies ferrées de la Gare d'Austerlitz et l'Avenue Pierre Mendès-France, au droit de l'axe de la rue Fulton (cf. plan joint), cette opération pose comme enjeux urbains le dégagement de la perspective de l'Avenue de France vers le tympan de la gare d'Austerlitz et l'articulation avec la future ouverture du site hospitalier de la Pitié-Salpêtrière vers le nouveau quartier Austerlitz et la Seine ». Le programme de cette opération n'a pas été précisé mais le maître d'ouvrage en est Vinci, ce qui laisse à penser qu'il s'agit d'un programme de bureaux et en RDC, de commerces, comme d'ailleurs la programmation globale de tout ce secteur.

En réalité ce projet bloque définitivement la perspective vers la Gare d'Austerlitz et la Salpêtrière, telle qu'elle existe aujourd'hui (et depuis 2 siècles), et pose le problème de la co-visibilité avec deux monuments historiques classés. SOS Paris est opposée à cette construction et estime que ceci n'est pas compatible avec la participation au jury de concours pour le choix des architectes.

Olivier de Monicault

15° ARRONDISSEMENT

RECOURS DE MONTS 14

L'association Monts 14 a déposé un recours devant le tribunal administratif contre la délibération du Conseil de Paris du 14 -15 décembre 2009. Celle-ci lance le processus de la révision du PLU (Plan local d'urbanisme) qui a eu pour point d'orgue, en novembre-décembre 2011, l'enquête publique.

Nous avons assisté à l'audience de ce procès le 10/2/2012 ; si le tribunal annule cette délibération, tout le processus de la révision du PLU devra repartir à zéro. Il faudra attendre la décision du jury pour la fin du mois. Le recours attaque la procédure simplifiée de révision du PLU et surtout l'intérêt général sur lequel elle est censée être basée. Nous y avons rencontré plusieurs nouveaux alliés, notamment la personne de l'UNESCO qui nous a encouragés à faire une « demande d'inspection de menace » (voir notre dernier bulletin). Elle a promis de recontacter les personnes en question pour faire avancer le dossier

> Christine Nedelec Olga Dobryanskaya Jan Wyers

PASSAGES PIETONS INDIGNES

Il y en beaucoup dans Paris (Pensez aux berges de la Seine sous les ponts)... Il s'agit ici d'une belle promenade entre le 7e et le 16e malheureusement gâchée. Quand vous quittez le beau jardin de Gilles Clément autour du Musée Branly, vous traversez le quai ombragé (en attendant le printemps), pour arriver sur la Passerelle Debilly, oasis de fraicheur en été, de calme et de gaité avec le trafic des bateaux...

Mais « patatras » pour attein-



 $Passerelle\ Debilly$

dre la colline des musées avec ses restaurants en terrasse, il faut passer par un souterrain sale et malodorant où l'on préfère ne pas être seul (c'est évidemment la même chose dans le sens inverse!). Or ce circuit autrefois négligé est de plus en plus emprunté...

Îl y a bien sûr, suivant les jours, des niveaux de saleté variables et de toute façon ce lieu est désagréable mais indispensable puisqu'il n'y a pas de possibilité de traverser le quai de New York à ce niveau.

Il suffirait de plus d'entretien et ... même peut-être d'une idée artistique pour transformer ce lieu en passage plus digne !!!

Marie Claude de Maneville

16 ARRONDISSEMENT

LES SERRES D'AUTEUIL

Gilbert Ysern, président de la FFT, nous présente les plans du nouveau projet Roland Garros « repensé pour épargner les Serres d' Auteuil »! Ce projet est assez difficile à comprendre en toute bonne foi. La construction du court de 4950 places qui demande la démolition des serres de plantes rares est maintenue! Seul l'accès au court est déplacé, les spectateurs passeront par une allée située au milieu des bâtiments en meulière, maisons annexées au passage... qui serviront pour la restauration pendant le tournoi et de bureaux pour la FFT pour le reste de l'année. La FFT renonce à utiliser la partie centrale du site comprenant



Serres d'Auteuil enneigées

les serres de Formigé, que voulait-elle donc en faire? Le nouveau court ne servira que pendant le tournoi, alors pourquoi dépenser tant d'argent?

D'autre part le plan du site de Roland Garros sera fortement modifié: les courts 2 et 3 sont supprimés, alors qu'ils auraient peut-être pu être réunis en un seul pour remplacer le court des serres!

Par contre on nous promet une nouvelle place des Mousquetaires arborée qui servira de jardin public pendant l'année, sans doute pour consoler les riverains et cerise sur le gâteau : une coulée verte entre les courts pour consoler les écologistes.

Indépendamment du transfert hors de Paris, deux autres solutions avaient été envisagées : la couverture du périphérique jugée trop chère et l'extension sur le Bois de Boulogne impossible puisque le site est classé!

Et les Serres d'Auteuil? Nous avons peut-être mal compris! Le classement des serres estil vraiment négligeable, ou Monsieur Ysern inconscient? AVENUE DU MARECHAL FAYOLLE



73 arbres abattus au terrain Fayolle

Pour simplifier les choses: empêcher le remplacement des arbres abattus et contourner le règlement concernant les saillies de façades, le PLU sera modifié!

A l'origine de cette « solution » un permis de construire de 500 logements projeté par Paris Habitat avenue du maréchal Fayolle sur un terrain très arboré mais pour réaliser cette construction il fallait abattre des arbres : au mois de juillet 2010, 73 arbres ont donc été sacrifiés sur l'autel du sacré béton sans aucune autorisation mais avec la promesse donnée par le promoteur de les replanter!!!!

73 arbres et 500 logements sur un même terrain, c'était un rêve...

Voilà comment sont traités les espaces verts de Paris.

Martine Le Mouël



ARRONDISSEMENT

BATIGNOLLES



Immeuble Cardinet

Le quartier de la porte Pouchet, toujours le 17e, mais secteur des Epinettes, se métamorphose et semble-t-il avec un meilleur résultat qu'aux Batignolles. En effet, on réhabilite la barre Borel et on a détruit la tour Bois le Prêtre, alors pourquoi repartir sur des projets de tours logements dans le 17e? A la dernière rencontre de janvier 2012 avec le garant de la concertation, l'édification de la première tour de 15 étages sur le site a bien été confirmée. Vous remarquerez qu'il est adroitement fait référence au nombre d'étages et non plus à la hauteur. Car ce mot qui fâche se heurte désormais à l'incertitude du niveau de terre sur laquelle l'immeuble sera construit! N'oublions pas en effet que dans le but d'économiser les transports de terre, on conserve cette dernière sur place en créant ainsi des tertres.

En tous cas le bétonnage fonctionne à plein régime, au point de poser la question : que devient le jardin au milieu de tout ce béton ? Aucune réponse claire de notre interlocuteur... Il était même heureux que je fasse diversion en lui parlant de la sécurité des enfants aux abords des plans d'eau!

Monique Amy

PARIS D'HIER ET PARIS D'AUJOURD'HUI



Le Panthéon

Notre exposition d'octobre dernier Paris en vues d'optique nous a donné l'idée de comparer ces vues à la situation d'aujourd'hui. Voici le Panthéon qui n'a pas du tout changé.



La place de la Concorde

Et puis la place Louis XV où se situe le «garde-meuble», aujourd'hui l'Hôtel de la Marine. La place est restée pratiquement la même, elle a perdu la statue équestre et gagné l'obélisque, tandis que la roue montre clairement que nous sommes bien au XXIe siècle!



Vue d'optique du Panthéon



L'ancienne place Louis XV (place de la Concorde)

10_______SOS PARIS n°84 - Février 2012

LA VILLE COMME PATRIMOINE

(DEUXIÈME PARTIE)

Dans notre précédent article, nous avons étudié le rapport décisif qui s'établit entre monument, ville et paysage jusqu'à constituer une œuvre d'art au plein sens du terme. Nous verrons maintenant comment s'opère cette magie, qui fait de Paris, Rome ou Saint-Pétersbourg des ensembles véritablement irremplaçables.

Du respect d'un certain nombre de règles, qui sont autant d'éléments de vocabulaire, se dégage une capacité d'expression qui va donner à chaque ville et à chaque quartier son propre caractère. La ville, en obligeant tant d'œuvres différentes à cohabiter en dehors de toute cohérence historique ou fonctionnelle, impose un respect d'autrui qui passe par une certaine uniformité. De ce point de vue, l'architecture urbaine est une redoutable leçon de modestie. L'une des leçons du vivre ensemble s'exprime ici, obligeant les individus à se fédérer autour d'un projet qui leur est commun : la ville dans laquelle ils habitent et qu'ils contribuent à façonner au jour le jour, dans un temps qui dépassera de beaucoup leur propre vie. Quand on l'a compris, il n'est pas difficile d'exploiter un même langage (pas nécessairement pour dire la même chose!) sans pour autant tomber dans la copie ou le plagiat. Puisqu'une culture est le lien constant entre l'appris et l'inventé, les principes qui ont contribué à l'élaboration des figures existantes nous donnent la clé de notre propre imagination esthétique - sans nous forcer pour autant à la caricature, ni nous enfermer dans une quelconque nostalgie. Plus que le cri solitaire d'une individualité devenue marginale à force de vouloir se distinguer des autres, la capacité à adopter et faire fructifier un langage commun permet d'espérer de l'avenir. L'architecture ordinaire – celle, répétitive, des immeubles ou des maisons, des places et des rues est le lieu de cette identité collective qu'il nous appartient de valoriser.

LA FORME URBAINE

Car la ville ne se réduit pas au rapport entre les monuments et quelques vides urbains privilégiés — qu'il s'agisse de ses abords immédiats ou des grandes compositions ordonnancées structurant le paysage. Elle est un ensemble autrement plus complexe, dont tous les éléments sont solidaires. C'est la cohérence de cet ensemble qu'il faut prendre en compte, si l'on veut que la préservation du patrimoine ne se réduise pas à la sauvegarde de quelques fragments isolés. Pour l'interpréter, il faut comprendre d'abord le réseau des rues, puis le rapport que la rue entretient avec le bâti. On verra ensuite comment le monument s'y intègre, dans un rapport d'association et de contraste qu'il est fondamental de ne pas bouleverser.

La lisibilité de la ville tient à l'organisation des vides, quels qu'ils soient. Leur taille et leur corrélation sont les deux points à prendre en compte. La rue est la référence ordinaire : suffisamment large pour qu'on s'y croise et qu'on puisse entrer ou sortir des maisons, sans souffrir ni d'une proximité, ni d'un entassement excessif. L'interprétation de ces données est éminemment variable à travers le temps, mais elle s'inscrit depuis toujours dans une échelle assez rapprochée, qui ne dépasse guère une dizaine de mètres de largeur. Reste qu'il y a autant de types de rues que de profils de voierie et d'activité associée. Régularité du tracé, longueur de la voie, continuité de l'alignement, ordonnancement des immeubles qui la bordent sont autant de facteurs de différenciation. D'une rue à l'autre finit par se construire un système urbain compris de tous. La nature de l'activité renforce cette différenciation. La rue résidentielle n'est pas la rue commerçante, non plus que la rue bourgeoise n'est populaire. La rue résidentielle peut abandonner toute activité commerciale ou artisanale (voire industrielle) de plain-pied : le rez-de-chaussée habitable en est le signe. Inversement, boutiques à rez-de-chaussée ou système de porches révèlent la dominante d'activité commerciale ou artisanale.

LES RUES DE PARIS

Rues anciennes:



Rue Saint Séverin



Rue Montorgueil

Rues XIXe:



Rue d'Aumale, type Haussmannien abouti



Rue des Martyrs, traditionnel entassement faubourien

Passages, villas des 11e, 12e et 16e de l'ancienne « petite banlieue » de la première moitié du XIXe :



Villa Boileau 16e



Rue Crémieux 12e

Rue bourgeoise du début XXe :



Rue Henri Heine, 16e

Architecture populaire des HBM en brique des boulevards des Maréchaux :



HBM de Balard

Le gabarit de la voie est tout aussi important. Quand la rue se restreint jusqu'à ne laisser passage qu'à une seule voie de circulation (parfois moins), on entre dans un système de voies adjacentes - comme autant de radicelles innervant le tissu environnant sous la forme de voies courtes et étroites, souvent en impasses : ruelles, allées, « villas » ou « cités » dit-on à Paris. L'économie d'échelle révèle un habitat populaire ou encore un système d'activité, « en second rang », derrière la voie de faubourg qui concentre commerce et habitat. Quand la voie, plantée d'arbres ou même bordée de contre-allées, s'élargit jusqu'à devenir une avenue ou un boulevard, son statut se décline avec plus de subtilité encore. Si la hauteur des constructions est en rapport avec la largeur de la chaussée, une mixité fonctionnelle s'établit entre commerces, bureaux et logements. A l'inverse, quand s'affirme le caractère résidentiel, les embellissements paysagers (arbres d'alignement, recul de façade associé à des jardins privatifs clos par des grilles...) en sont l'accompagnement obligé. A ce niveau, la densité faiblit : le gabarit des constructions diminue, dégageant la ligne de ciel.



Boulevard Malesherbes : boulevards plantés régularisant la tradition venue des boulevards de Louis XIV pour l'intégrer à la centralité urbaine

On pourrait décliner de la sorte tous les types de vides urbains notamment les places et carrefours – et souligner la qualification qui s'y attache en fonction des types d'activité, de leur lien à l'espace public et des signes de représentation architecturale dont ils sont l'objet. L'important est de comprendre que la voie publique n'est pas un espace isotrope, non qualifié, mais tout le contraire : le réceptacle d'une hiérarchie de fonctions et d'expressions qui vont lui donner à la fois sa figure spécifique, sa particularité, et sa position au sein d'un ensemble codifié. Il en est de même pour le bâti. A la différence du monument, isolé sur son terrain, le bâti ordinaire (la maison, l'immeuble) s'articule traditionnellement par fragments, attachés les uns et les autres aux espaces qu'ils desservent. Cet emboîtement facilite l'intégration de besoins hétérogènes au sein de la masse bâtie, sans la rendre pour autant d'aspect anarchique.

Limite entre domaine privé et domaine public, la façade constitue moins une barrière qu'un lieu d'échange, l'interaction entre deux univers. Appartient-elle à l'immeuble ou à la rue ? La question reçoit des réponses différentes, selon qu'on s'intéresse à la cohérence du bâti ou à celle de l'espace public - preuve, s'il en est, qu'il s'agit bien d'une zone de perméabilité. La continuité de son alignement (conçu à l'échelle de l'îlot et non de la parcelle) ainsi que la richesse de son décor extérieur montre qu'elle constitue bien l'enveloppe de l'espace public, dont elle est l'ornement. Son entretien est d'ailleurs régi de longue date par des règlements municipaux. Inversement, les percements dont elle est l'objet, ainsi que leur accompagnement (devanture, balcon, loggia, bow-window) transgressent l'impératif de l'alignement au profit de l'échange dehors/dedans, fortement valorisé par l'écriture architecturale. Jusqu'au milieu du siècle dernier, une longue tradition avait fait des divisions de son ordonnance verticale une forme de convention, sans qu'il y ait besoin de règlement : soubassement, étages nobles, corniche, lucarnes ou brisis répondaient aux mêmes règles définies par l'usage. Cette tradition, aujourd'hui rompue, rend difficile l'intégration de constructions nouvelles dans les alignements anciens, car elles n'en respectent plus les codes. On tend néanmoins à revenir sur cette facilité en imposant, dans certaines capitales, une hauteur réglementaire au rez-de-chaussée (elle autorise l'introduction des commerces et des équipements de plain-



L'École Militaire vue de la Tour Eiffel

2 ______ SOS PARIS n°84 - Février 2012

pied, source de mixité fonctionnelle). On redécouvre ainsi peu

à peu la raison d'être de traditions dont on avait critiqué le formalisme, mais qui se révèlent représenter un consensus sur le partage de l'espace collectif et la manière de l'occuper.





Les Invalides et les différentes tailles d'îlots de Paris Les différentes tailles de parcelles vers Balard (futur site de l'Etat Major)

Derrière la façade, **la profondeur (éminemment variable)** de la parcelle dégage des séquences successives – difficilement perceptibles depuis l'espace public. Elles changent d'un quartier à l'autre, d'une rue à l'autre, voire d'une maison à l'autre en fonction de la densité d'habitat et d'activité. Au minimum, on trouve une cour sur laquelle donne une façade arrière. Il s'agit de l'occupation maximum du site – disposition fréquente aux angles de rue ou bien dans les voies les plus commerçantes (centre-ville, faubourgs). Dès qu'on le peut, la cour devient jardin. On peut même voir se succéder dans la profondeur cour et jardin, quand la profondeur le permet. La multitude des figures que permet l'exploitation de la profondeur du terrain fait de la construction mitoyenne l'une des plus diverses qui soit, à la fois dans l'agencement des volumes construits et dans leur gabarit. Elle produit un tissu urbain diversifié, où s'intègrent les fonctions les plus variées - en leur laissant d'importantes capacités d'évolution. Cette manière de faire est à l'opposé du systématisme dont témoigne la construction d'immeubles depuis un peu plus d'un siècle – c'est-à-dire depuis que l'exploitation du droit à construire est devenue la règle. Il serait temps de se souvenir que la destination des bâtiments est une donnée pour le moins changeante et que la construction doit en intégrer les conséquences pour s'y adapter au fil du temps.



Rue Quincampoix : La continuité façade-rue est réalisée par la pierre La ville ordinaire

LA VILLE ORDINAIRE

De cette analyse se dégagent trois conclusions.

Première observation, la morphologie des pleins est étroitement complémentaire de la morphologie des vides : de leur association naît la structure urbaine - seule capable de définir le *caractère* d'une ville à travers le respect, dans la durée, d'un certain nombre d'usages (ou même de règles) spécifiques à tel ou tel endroit. Paris n'est ni Lyon, ni Lille, ni Strasbourg... Elle a connu sa propre histoire, ses propres typologies en on façonné les traits jusqu'à lui donner une personnalité incontestable. Une personnalité profondément marquée par l'héritage réglementaire du classicisme, prétendument « haussmannien » alors qu'il remonte à Louis XIV! C'est ce que les spécialistes de l'histoire des villes en Italie (Saverio Muratori, Carlo Aymonimo, Aldo Rossi, Gianfranco Caniggia) ont qualifié très justement de morphologie urbaine nous l'appelons plus modestement « forme urbaine », ainsi que l'a fait avant nous Philippe Panerai.

Deuxième observation, le monument n'a de sens que dans son rapport à la ville. Le monument constitue l'exception: il diffère par son isolement (partiel ou total), par sa silhouette (il ne respecte pas le gabarit des constructions environnantes), comme par son matériau (pierre de taille, plutôt qu'enduit, pan de bois ou brique) et enfin par son décor. Expliquons-nous : la fenêtre de l'église n'a rien à voir avec celle de la maison, ne serait-ce que parce que la maison se soumet à la proportion d'étage, tandis que l'église est un grand espace couvert dont l'ampleur du volume intérieur est sans rapport avec celui d'une simple pièce d'habitation. Il faut préserver ce dialogue fondamental entre l'ordinaire et l'exceptionnel : faire un monument soumis à la règle urbaine (morphologie, gabarit, matériau) est une absurdité ; inversement, autoriser la construction ordinaire à s'en affranchir détruit la cohérence de l'ensemble et rend le monument illisible. Ajoutons une remarque sur ce dernier point : il faut observer avec plus de finesse le rapport de l'ordinaire et de l'exceptionnel au sein du bâti existant. Car il existe des monumentalités relatives : d'un édifice à l'autre, elles déclinent des hiérarchies allant du plus banal au plus élaboré. La remarque s'applique aux édifices publics, dont la hiérarchie d'importance se révèle à travers diverses nuances d'écriture (de la préfecture ou du palais de justice à la mairie, la poste, l'école



Le centre Pompidou

de quartier ou le dispensaire...). Mais elle s'applique surtout aux édifices privés, qui vont de la construction la plus ambitieuse jusqu'à la plus modeste. La maison du cadre supérieur a d'autres prétentions que celle de l'employé ou de l'ouvrier... Derrière une apparence similaire se révèlent des détails d'écriture et d'ornementation qui élargissent considérablement la gamme. En bref, il en est des maisons comme des voitures : de la plus prétentieuse des 4 x 4 à la plus banale des fourgonnettes d'entrée de gamme, le principe ne change guère, mais sa présentation varie du tout au tout.

Troisième observation, l'architecture « ordinaire » est l'essence même de la ville. C'est ce que nous ne savons plus faire aujourd'hui. Toute construction, même la plus utilitaire, affiche des ambitions hors de propos. La production contemporaine ne tient pas compte de cette donnée : « architecture en surpoids », sa taille et sa massivité écrasent leur environnement. Comprenons-le bien : la tour, la barre ou l'immeuble-îlot sont des monuments superlatifs : ils affirment brutalement leur autonomie et leur supériorité par rapport au contexte, comme le faisaient autrefois une caserne ou un gazomètre dans un quartier ouvrier à la Dickens (on pense à l'illustre gravure d'A.W. Pugin, dénonçant en 1839 dans *Contrasts* la ville industrielle par rapport à la ville médiévale). Le monument ne peut être qu'exceptionnel - plus encore : représentatif, révélateur d'un intérêt collectif (ce que furent si longtemps l'église ou le palais). Sinon, la concurrence devient redoutable entre toutes ces constructions qui proclament leur hégémonie. Elle aboutit à une destruction de la plus fondamentale des qualités de la ville : sa capacité à générer l'échange et le partage sans distinction d'origine, ni d'appartenance. On nous permettra de protester contre cette vision quasi féodale des rapports sociaux et de condamner la régression qu'elle constitue pour l'ensemble de la population, au profit d'une minorité de privilégiés. L'architecture et la forme urbaine doivent-elles encourager cette dérive, dont on ne voit que trop bien les progrès ? Si humaine que soit l'expression de la réussite, elle doit être encadrée et surtout nuancée, pour que les intérêts des uns ne nuisent pas à ceux des autres. La ville est l'apprentissage de l'urbanité. On l'a un peu trop oublié! Il faut rendre à l'ordinaire sa dignité (quitte à le manifester, comme on le faisait autrefois par ce marquage symbolique de la solidarité collective qu'était le mur mitoyen et ses harpages d'attente, destinés à relier les constructions futures). Longtemps, on a su construire de la sorte. Il semble que ce savoir-faire se soit perdu. C'est pourtant la première règle à rétablir. On évitera **l'autisme de bâtiments qui ne tien**nent aucun compte de leurs voisins.



Hôtel de Beauvais («monumentalité relative» effacée à distance au sein de l'alignement urbain, monumental en vue rapprochante par le caractère plus qu'imposant de son portail)



Monstruosité dans le contexte : le 4e rénové et le 76 rue Saint-Antoine (Chartier et Corbasson 2008)

LE PATRIMOINE EST L'AVENIR DE LA VILLE

Bien au-delà du petit nombre des monuments publics qui font l'objet d'une protection patrimoniale, la référence au caractère exceptionnel de la monumentalité est la clé de l'interprétation des formes urbaines. Ce rapport doit être préservé, sans laisser le déséquilibre s'installer entre les composants. Car très vite s'établit une concurrence qui ne peut qu'aboutir à la destruction de l'ensemble. Le renouvellement urbain s'effectue de nos jours à une cadence accélérée (à ce rythme, il faudra moins de cent ans pour que la ville ancienne ait disparu). Il rend encore un plus étroit le territoire du patrimoine donc, l'ordre urbain qui l'avait généré. Pour menacée qu'elle soit, la culture urbaine héritée des générations antérieures reste la seule réponse à cette « crise de la ville » dont on constate la gravité à travers le monde. Contre le laisser-faire aboutissant à la sur-consommation des centres par la pression foncière, au nom des intérêts privés, il faut que la puissance publique parvienne à rétablir des règles strictes. Elles doivent allier la protection du patrimoine à la mise en place d'un véritable « projet urbain » exploitant ses qualités pour les inscrire dans l'architecture à venir. Il n'y a là aucune nostalgie, bien au contraire! Plutôt le constat d'un rapport de force inégal, qu'il faut corriger au nom de l'intérêt collectif.



Exemple de continuité entre tissu ancien et tissu haussmannien, angle de la rue du Vieux-Colombier et de la rue de Rennes (côté caserne des pompiers) du XVIIIe sur la première rue, jusqu'au pan coupé et au retour qui lui fait suite rue de Rennes - ces derniers construits dans les années 1860, en respectant l'ordonnance de la façade ancienne «haussmannisée» dans son appareillage et ses détails décoratifs

Le premier impératif est de sauvegarder le patrimoine matériel. La ville n'est pas une simple image, mais un organisme vivant inscrit dans la très longue durée. Il ne suffit pas d'en garder plus ou moins fidèlement l'aspect pour qu'elle survive - « naturalisée », comme un oiseau empaillé. Elle est un lieu à vivre et non pas seulement à regarder. La sauvegarde de l'équilibre de ses composants lui évitera de se transformer en une carte postale plus ou moins coloriée. Cela suppose tout d'abord le maintien de la trame urbaine. La structure viaire est un des éléments les plus précieux de la forme urbaine, par

son homogénéité globale comme par la diversité de ses composants. Les spécialistes de l'histoire des villes (particulièrement, André Corboz) en ont depuis longtemps souligné le caractère de « palimpseste », les traces du passé le plus ancien survivant aux mutations successives du bâti. D'autres ont insisté sur l'aspect mosaïqué du paysage urbain « fragments de ville » qui constituent des éléments autonomes, produit de leur succession dans le temps. Il n'est pas difficile de démontrer que tous ces éléments, si hétérogène soient-ils, se conforment à une règle qui leur est commune. Typologiquement, morphologiquement (mais non chronologiquement), la ville existante est d'une cohérence frappante. Pour qui n'est pas historien ou architecte, c'est un ensemble dont les composants ont une profonde similitude – quelle que soit leur époque : telle est la leçon qu'il faut en retenir, à un moment où l'architecture nouvelle ne parvient plus à la respecter.

La ville est constituée d'un certain nombre de types. Ils concernent aussi bien la nature des voies que celle du bâti, comme on l'a montré plus haut. Ces types n'ont rien d'universel : chaque culture urbaine a les siens propres, qui déterminent la figure de la ville et lui assurent son identité. On ne prendra qu'un seul exemple : celui de l'îlot bruxellois à grandes mailles, économe en voies publiques et générateur de surfaces plantées. La trame viaire se desserre, l'îlot grandit et laisse en son centre la place pour un bouquet d'arbres qui change profondément l'ambiance et l'agrément du jardin. Comme le parcellaire étroit et la superposition des niveaux qui l'accompagne, cette combinaison définit un type d'habitation spécifique : la « maison belge », chère au bourgmestre Charles Buls. On voit bien la différence avec la densité du Paris haussmannien, ses immeubles de six étages et ses parcelles compactes (la surface n'en excède guère les deux à trois cents mètres carrés, avec des linéaires beaucoup plus larges et une moindre profondeur de terrain). Il reste qu'une ville est l'assemblage de types différenciés selon leur localisation et leur



Démolition du buffet de la Gare d'Austerlitz

fonction. Quand la densité augmente et la trame se resserre, on passe insensiblement de la maison à l'immeuble, de l'habitat résidentiel au mélange des activités (l'homogénéité n'impliquant pas le systématisme). Encore faut-il que le rapport d'échelle reste maîtrisé – notamment dans les cas, très nombreux, où des types différents sont amenés à coexister.

Toute démolition est une perte irréversible : le patrimoine est une ressource non renouvelable. La rareté du bâti ancien est évidente, quand on compare l'urbanisation contemporaine à celle qui l'a précédée. Nécessairement restreint, le parc patrimonial doit faire l'objet d'une surveillance attentive. La destruction ne doit pas être la règle, mais l'exception. Sinon, nous ne connaîtrons bientôt plus rien de notre héritage. Rassurons-nous, son obsolescence technique n'est que très partielle : si les conditions de confort sont généralement déficientes, elles n'entraînent pas l'inaptitude du bâtiment à accepter de nouveaux usages pourvu qu'on reste attentif à en respecter la cohérence. En réalité, seule la pression foncière est à l'œuvre dans la démolition, qui s'intéresse bien peu à la culture urbaine des habitants. Renverser cette perspective est un impératif, si nous ne voulons pas que le centre des villes, peu à peu privatisé, ne devienne un lieu d'exclusion dont seront victimes les moins privilégiés. Garder le bâti ancien est bien souvent le moyen de garder la vie au cœur de la cité – et d'autoriser les plus défavorisés à s'y maintenir.

UN PATRIMOINE « IMMATÉRIEL »

Non moins utile est le maintien des règles qui l'ont généré. C'est là que se pose la question du patrimoine immatériel, tel que nous l'avons évoqué en introduction. Il est exclu que, dans les zones de renouvellement ou d'extension, on puisse s'affranchir de ses règles. Car elles constituent une manière particulièrement précieuse de produire la ville. Il faut faire en sorte que les quartiers et les constructions nouvelles restent en cohérence avec les parties déjà existantes, qu'on y trouve les mêmes manières de concevoir. Pour cela, il faut revenir à la typologie - celle du bâti, comme celle des vides urbains – et la prendre pour modèle. Il ne s'agit pas de l'appliquer à la lettre, de manière mimétique, mais de réfléchir à l'association entre de nouveaux besoins, de nouvelles techniques, de nouvelles attentes et les outils dont on disposait précédemment. On a bien conscience qu'entre valorisation de l'héritage et intelligence de son temps, la question du patrimoine est toujours sur le fil du rasoir. Reste que se référer à la modernité pour dévaluer l'idée même de patrimoine et la ranger au magasin des accessoires est la manifestation d'une tragique ignorance. La question n'est pas d'opposer le passé au présent, mais de permettre au privilège de l'héritage culturel de se transmettre positivement dans notre propre production.

Aujourd'hui, le principe est celui de la rupture : la manière de faire la ville ne s'intéresse guère à la structure existante. L'idée d'embellissement ou d'agrément se réduit à un confort technique artificiel, anti-écologique (dont le conditionnement d'air est le symbole). La ville de demain ne sup-

portera plus ce gâchis. Si l'on regarde le patrimoine sous cet angle, il cesse d'apparaître comme nostalgique, dépassé. Au contraire, il contient des procédés et des manières de faire beaucoup plus efficaces et moins coûteuses que les produits d'une modernité en passe de devenir obsolète. Les centres-villes anciens bénéficient du triple privilège de la densité, de la contiguïté et de la mixité. Une expérience plus que millénaire de la vie sociale et de ses règles a permis d'en diminuer les désagréments liés à une cohabitation intensive – les avantages l'emportant sur les inconvénients. En cela, ils apparaissent comme un modèle écologique de la ville future, moins consommatrice de temps et d'espace, moins soumise aux aléas de l'artificialité techni-

que, moins génératrice d'exclusion - et surtout plus durable dans ses infrastructures comme dans le bâti qu'elle génère. La manière de faire les villes que révèlent nos quartiers anciens est un atout précieux pour l'avenir.

La culture n'est pas qu'un héritage, elle est aussi une façon de vivre. Non seulement, je ne souhaite pas habiter demain dans l'univers banalisé d'un « downtown » international, mais je souhaite que l'héritage de notre culture se transmette, comme la vie se transmet d'une génération à l'autre.

François Loyer

HOMMAGE A MARIE DE LA MARTINIÈRE, FONDATRICE DE SOS PARIS



Je n'ai quasiment pas connu Marie de La Martinière ailleurs que dans son petit hôtel parisien du 5 de l'impasse de Valmy, si bien dissimulé derrière les façades de la rue du Bac. Son grand-

père Henry Cochin l'avait acheté dans les années 20 pour y loger sa famille, mais celle-ci en fut expropriée aprèsguerre, l'état voulant agrandir un ministère alors attenant. Ce projet n'aboutissant pas, l'hôtel leur fut rétrocédé une dizaine d'années plus tard.

Le jour où elle vint reprendre possession des lieux, Marie croisa tout un petit peuple parisien en costumes, allant et venant au milieu des fiacres, dans une impasse en terre battue. On y tournait une version du Cousin Pons - ou de la Cousine Bette, elle ne se souvenait plus -, mais sans doute, ne fut elle pas plus étonnée que cela, habituée qu'elle était, depuis la toute petite enfance, aux récits de son cher grand-

père évoquant Boccace et Dante aussi bien que Vincent d'Indy ou Maurice Denis.

Avec la fantaisie qu'elle savait mettre dans tout, elle s'appliqua, sa vie durant, à en faire une impasse inspirée. Pendant plus de trente ans, les Zervos occupèrent une partie de l'hôtel, et le meilleur des Cahiers d'Art fut écrit là. Il n'était pas rare non plus d'y voir Nimier garer son Aston Martin ou Blondin son vélo, pour se rendre à La Table Ronde, alors au n° 1. Telle une moderne abbaye de Thélème, son hôtel ne cessa jamais de loger et de recevoir ses amis, poètes, écrivains, musiciens, peintres, historiens de l'art ou professeurs de Sorbonne... tous défenseurs du vieux Paris!

Souhaitons pour nous, qu'en figure tutélaire, depuis où désormais est sa demeure, elle garde toujours un œil vigilant sur tout ce qui pourrait menacer sa chère ville-lumière!

Hervé Quenolle

Photo : Marie de La Martinière avec son ami le poète et critique littéraire Olivier Soufflot de Magny

ZAC CLICHY-BATIGNOLLES : UNE THÉORIE ARCHITECTURALE ABOUTIT A DES PRO-JETS DÉPLORABLES !

Nous avons reçu cette analyse de Mary Campbell Gallagher, fidèle soutien de SOS Paris et qui a publié de nombreux articles sur l'urbanisme de New York.

Si un morceau de banlieue américaine était tombé sur le 17e arrondissement de Paris, cela pourrait ressembler aux plans des 54 hectares des anciennes gares de triage du site de Clichy-Batignolles.

Paris est une belle ville où la hauteur moyenne des bâtiments est de six à huit étages et où la largeur des rues est en rapport avec leur hauteur. Mais sur sa périphérie, les planificateurs prévoient l'implantation de tours de bureaux de 30 à 35 mètres de haut avec 140.000 mètres carrés d'espace de bureaux, et des tours d'habitation entre 37 et 50 mètres de haut, sans connexion entre elles, contenant 3400 appartements. Ces tours seront alignées face à face en bordure du futur jardin Martin Luther King, espace plat qui ne contient pas de rues. Nichée dans un coin contre le périphérique, une tour encore plus haute (160 mètres) sera construite, qui abritera le Palais de Justice. Pour vous, y a-t-il trop de tours et de barres dans ce plan ? Le trouvez-vous trop glacial ?

_________SOS PARIS nº84 - Février 2012

Alors quittez cette enclave désolante sans forme, traversez la rue Cardinet, et profitez de la chaleur de l'urbanisme parisien traditionnel au creux des rues animées environnantes du 17e. Ici, les élégants bâtiments haussmanniens des Batignolles s'alignent et les rues forment une sorte de salon public clos, où les passants peuvent admirer les vitrines des petites boutiques pendant que les terrasses des restaurants les invitent à la détente.

Le problème de Clichy-Batignolles ne provient pas d'un manque d'argent, mais de mauvaises idées. Ces plans froids, sans âme ni style, sont le résultat des théories architecturales que les jeunes architectes ont apprises pendant leur formation.

Il suffit de regarder la « Foire aux questions » de la page web sur le site de Clichy-Batignolles et la réponse de ville à la question suivante : « N'est-il pas contradictoire de vouloir intégrer le nouveau quartier dans son environnement et de ne pas respecter l'architecture environnante ? »

« C'est l'esprit même du projet urbain conçu par François Grether, urbaniste, et Jacqueline Osty, paysagiste, que de tisser des liens avec les quartiers environnants, notamment grâce aux espaces publics, essentiels dans la ville d'aujourd'hui.

Pour autant, le projet est cohérent avec son époque : le parc ne cherche pas à copier le modèle du square haussmannien, mais s'adapte aux exigences du développement durable et propose de nouveaux usages. De même, le parti urbanistique cherche à s'ancrer dans la ville existante (référence au passé ferroviaire du site, rétablissement de continuités urbaines, valorisation du patrimoine architectural, etc...) sans pour autant pasticher l'îlot haussmannien. Les projets architecturaux, eux aussi, s'inscrivent dans leur époque et prennent en compte les préoccupations contemporaines de très haute performance environnementale. Ils recherchent également la meilleure relation possible avec leur environnement. Ainsi, les deux premiers immeubles qui seront réalisés vers la rue Cardinet ont été pensés pour préserver des perspectives vers le parc aux habitants actuels et futurs. Le rez-de-chaussée de l'immeuble situé le long de la rue Cardinet est composé d'un jardin intérieur largement vitré pour offrir une perspective paysagère agréable aux passants ».

Seule l'inadaptation de la théorie architecturale peut expliquer pourquoi la réponse à cette question ne parle pas de l'architecture haussmannienne classique. Elle affirme, au contraire, que le projet de Clichy-Batignolles est « cohérent avec son époque ». Le passage poursuit en affirmant que le parc ne cherche pas à copier le modèle haussmannien de la place, c'est à dire la charmante place des Batignolles à côté. Au lieu de cela, il vise à « s'adapter aux besoins du développement durable ». Les plans ne font pas « un pastiche de bloc haussmannien ».

Pour Steven W. Semes, dans son Histoire de la théorie de l'architecture, l'origine de ces réponses (qui n'en sont pas) remonte, chose remarquable, à Hegel et Marx. Semes est architecte, membre de la faculté de la Notre Dame School of Architecture (Indiana, USA) et jusqu'à récemment, directeur de son centre de Rome. Il fait remarquer que Hegel a cru à un



Batignolles et Tour TGI

schéma prédéterminé de progrès dans l'histoire. Cette foi a largement disparu du monde de la politique, l'économie et les affaires internationales. Mais par contre les théoriciens de l'architecture « continuent à s'accrocher à l'idée que chaque époque doit se distinguer de tous les âges précédents en faisant de nouveaux bâtiments d'un aspect très différent de n'importe quelle construction du passé ». Ainsi, Mies van der Rohe écrit-il que « La nouvelle architecture est le produit de l'inévitable logique... de notre époque ».

Cela explique comment les architectes pour le site de Clichy-Batignolles peuvent justifier de tourner le dos à Paris, l'un des modèles les plus réussis de milieu urbain dans le monde, et planter leurs bâtiments dans un « no man's land » sans forme, dans un parc. Etes-vous curieux de savoir pourquoi les planificateurs de Clichy-Batignolles pensent qu'une réponse sur la durabilité répond aussi à une question sur l'architecture? Comme le dit Semes, « Pour beaucoup de ces fidèles, l'avancement de la technologie a pris la place de la vieille lutte des classes marxiste comme critère de progrès ». Ah bon ! La durabilité est le reflet de la technologie de notre époque et c'est tout ce que l'architecture doit faire...

Enfin, que signifie cette affaire de « pastiche »? Pour Steven Semes, les historiens identifient un style au moment où il apparaît pour la première fois. L'apparition ultérieure du même style est considérée comme n'étant pas authentique et étiquetée comme pastiche. Voilà pour l'apprentissage et l'imitation de la beauté du Paris haussmannien...

Ainsi, alors qu'il paraît parfaitement raisonnable pour nous d'utiliser le modèle des îlots haussmanniens de Paris qui ont connu un énorme succès, pour les concepteurs et les défenseurs du site de Clichy-Batignolles, au contraire, ce serait simplement fausse histoire, ou pastiche.

Ils aboutissent (involontairement ?) à la dégradation de la ville de Paris en mettant à exécution de façon exemplaire leurs théories déplorables.

Traduction Jan Wyers

2012, LE DEBUT DE LA DEFERLANTE DES PROJETS URBANISTIQUES DE STYLE "PARIS SHANGHAI - NEW YORK"



Shanghai

Article paru le 23/01/2012 dans le Huffington Post

Ce ne sont pas seulement les révolutions arabes qui déferlent. Un domaine - je devrais dire chantier - sur lequel les gens ouverts et modernes ne se plaignent que rarement : l'architecture. Mais voilà qui me préoccupe, et tant de Parisiens et d'amis étrangers en sont certains : Paris est une ville à l'architecture protégée... Quelle fausse impression.

Si seulement c'était vrai ! Car en 2008 le Conseil municipal votait un assouplissement des lois de 1978 dites "Décret Giscard". VGE n'aimait pas l'architecture moderniste, et bien conseillé, statua sur les limitations de hauteurs dans la capitale. La Ville de Paris n'était pas encore une municipalité pleine et entière à cette date.

Fini le décret Giscard. Les portes de Paris pourront accueillir des gratte-ciel, quatre, cinq, dix, treize, les projets sont déja dévoilés ou sur le point de l'être. Tous dépassent les 150 mètres. Des quasi-Tours Montparnasse.

Déjà la tour du Tribunal de Grande Instance est en construction. (Du moins, la dalle a déjà été coulée). Très haut, avec tout le charme des années 70, peut-être une vengeance sur Giscard qui avait si peu aimé son époque architecturale. Comme moi d'ailleurs... 2012, ce sera cette première tour sur Paris, première depuis 23 ans, dans le quartier des Batignolles. Merci Renzo Piano.

2012 sera donc l'année de la deuxième Curée de Zola. Certes, l'ampleur ne sera pas comparable en superficie au sol, mais en hauteur, Paris deviendra une forêt de piques alentour. Au revoir la vue dégagée (de moins en moins) sur Paris. Ce que les élus et gouvernants ont si longtemps protégé, afin de nous donner de la vue, de la co-visibilité d'un endroit à un autre, tout cela est désormais monnayable. On ne se contente plus de canaliser les excès de hauteur vers La Défense.

Ainsi, Paris deviendra de plus en plus le New York, ou même le Shanghai, dont rêvent tant d'élus et d'urbanistes. Le Maire du 13e, Jérôme Coumet, a dit en 2011 que Shanghai était une source d'inspiration pour lui. Et écoutez le nombre de personnes qui rêvent de New York, voyez le spécial du Point sur New York et son urbanisme! Gratte-ciel sur gratte-ciel. N'importe quelle économie peut en produire, mais qui nous refera un ensemble pré-moderniste, allant du Moyen-Âge à l'haussmannien au post-haussmannien et enfin l'Art Déco ? Autrefois New-York comptait énormément d'immeubles néo-classiques, remplacés depuis mon enfance par des médiocrités rectangulaires. Et en ce qui concerne la Chine, qui ne regrette la destruction des hutongs de Pékin, remplacés par des centres commerciaux et des autoroutes à deux fois 4 voies slalomant entre des gratte-ciel. Tant de rues traditionnelles de Shanghai ont disparu, mais les boîtes de nuit se multiplient. Heureusement que le front de mer (pas vraiment une mer) subsiste, le fameux Bund, entièrement fait d'immeubles d'avant la Seconde Guerre Mondiale! Sinon on ne saurait plus nommer grand chose de cette ville que nous sommes censé aduler pour son architecture débridée et sa vitalité réputée supérieure.

Pas moi ! Espérons limiter la dégradation de nos vues, panoramas, perspectives, celles qui ont fait le génie urbaniste français et européen, que le monde nous a envié pour son ordonnancement humain et cultivé. Que les Parisiens et les Français aiment un peu plus leur architecture du passé au lieu de courir après le sympathique mais chaotique Shanghai des années de construction folle de cette Chine populaire dopée aux stéroïdes économiques.

Harold Hyman, journaliste franco-américain

LE MOT DU TRESORIER

L'année 2012 est commencée. SOS Paris a besoin de votre aide et sa trésorerie serait grandement facilitée si vous nous envoyiez votre cotisation en ce début d'année. Depuis des années nous avons maintenu inchangé le montant de notre cotisation pour qu'il ne soit pas dissuasif mais son montant demeure faible et ne nous permet pas d'équilibrer nos comptes. Je lance donc un appel à nos généreux mécènes qui depuis des années majorent le montant de leur cotisation manifestant ainsi l'intérêt qu'ils attachent à notre action. D'avance merci.

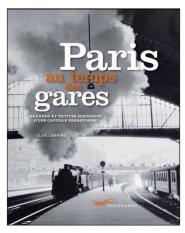
Jean Claude Momal

DES LIVRES

PARIS AU TEMPS DES GARES

Par Lemming Clive, Parigramme, 2011, 159 p. ill, 25 €

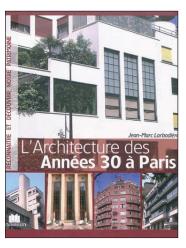
Paris est très fière de ses gares nombreuses et belles. Au moment où le réaménagement contesté de la gare d'Austerlitz est en cours, ce nouvel ouvrage de Parigramme très séduisant est le bienvenu.



L'ARCHITECTURE DES ANNÉES 30 À PARIS

Par JM. Labordière, Massin, 2009, 157p., ill. en coul., 25 €

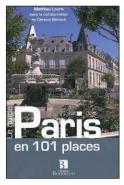
Promenade permettant de connaître dans leur diversité les plus grands architectes ayant construit à Paris dans ces années là.



PARIS EN 101 PLACES

Par Mathieu Lours, Bonneton, 2011, 187 p. ill, 14 €

Eh oui, il ya beaucoup de choses à raconter sur ces lieux emblématiques et divers !



QUELQUE CHOSE EN LUI DE BARTLEBY

Par Philippe Delerm, Folio, 2011, 161 p., 5 €

Le titre est farfelu mais ce livre si bien écrit qui raconte des petits riens qui font tout, est une petite merveille et vous plonge dans un univers plein d'humour et de poésie. Il y a surtout une dégustation du charme quotidien de Paris que l'on savoure avec notre étrange héros Arnold Spitzweg qui travaille à la Poste de la rue des Saints Pères et habite rue Marcadet car il « n'aimerait pas habiter le VIe. Le Luxembourg, les petites rues pavées



Philippe Delerm

qui descendent vers la place Saint Sulpice, il aime trop tout cela pour en faire son ordinaire...»!

« Il aime bien éprouver au fil des pas les transgressions de la capitale - une de ses préférées demeure la montée de la rue Oberkampf jusqu'à Ménilmontant... »

Si vous voulez visiter le Paris de Mr Arnold à qui il arrive des aventures à la fois banales et insolites, n'hésitez pas....

EXPOSITIONS

Au moment où nous mettons sous presse, les grandes expositions temporaires de la rentrée se terminent et la nouvelle vaque n'est pas encore arrivée...

MUSEE D'ORSAY

Il faut absolument aller voir le nouvel » accrochage » du Musée d'Orsay qui a réussi le tour de force de faire des travaux considérables sans fermer. Parcours, éclairages, redéploiement des collections, organisation sur 5 niveaux du pavillon d'Amont (angle nord-est du bâtiment), ce sont les travaux les plus importants depuis 1986. Nos amis de la Tribune de l'Art rendent compte de ces transformations et il faut juger soi-même de la pertinence du gris anthracite des murs des Impressionnistes qui paraît à certains étouffant. De toute façon, la présentation de ces chefs d'œuvre n'a jamais fait l'unanimité!

MUSEE D'ORSAY - 1 rue de la Légion d'Honneur, 7e. Du mardi au dimanche de 9h30 à 18h, le jeudi jusqu'à 21h45.



EXPOSITIONS

EXPOSITIONS

MUSÉE DU BACCARAT

Voilà un endroit à la fois magique et insolite qui semble peu fréquenté et peu connu en dehors des riverains!



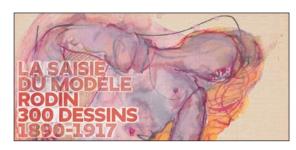
Sur la belle Place des Etats-Unis d'un calme provincial avec de nombreuses sculptures en hommage aux américains (dont la plus célèbre est le monument à La Fayette et Washington par Bartholdi), il y a de nombreuses demeures remarquables du XIXe et début du XXe siècle.

Au numéro 11 se situe l'hôtel de Bischoffsheim construit pour ce financier en 1895. Sa petite fille Marie Laure de Noailles qui maintenant semble avoir donné son nom à l'hôtel, y mena une vie brillante. Maintenant cet immeuble majestueux appartient aux cristalleries de Baccarat qui en ont confié récemment la restauration à Philippe Starck pour en faire un showroom luxueux. La visite est un peu courte dans ce lieu somptueux, mais il y a de très belles pièces (comme le lustre du Tsar, une chaise immense en cristal, un mystérieux piano qui joue tout seul...)

Et bien sûr un choix important d'achats possibles. Il y a également un restaurant plutôt « chic »!

MUSEE DU BACCARAT - 11 place des États-Unis, 16e Tous les jours de 10h à 18h30 sauf mardi et dimanche. Entrée : 5 euros.

LA SAISIE DU MODÈLE : RODIN, 300 DESSINS 1890-1917



Même en hiver une promenade dans le parc du Musée Rodin a son charme. Ce dernier est fermé pour travaux, mais dans l'espace temporaire il y a une exposition de dessins de nus féminins dont beaucoup d'érotiques (qui rappellent ceux de Klimt qui ont été exposés en 2005 au Musée Maillol) tout à fait remarquable. Rodin était à la fin de sa vie de plus en plus intéressé par le travail sur papier et on voit avec surprise, des découpages de ses nus qu'il retravaille également en ajoutant de la couleur avec un résultat de toute beauté. Une mention spéciale pour les danseuses cambodgiennes qui apportent une diversion! Le gros défaut de cette exposition est la surabondance de dessins assez semblables dans un espace beaucoup trop étroit, surtout au début. La fin du parcours est la plus intéressante.

MUSEE RODIN, 79 rue de Varenne 7e Tous les jours sauf lundi, 10h - 17h, jusqu'au 1er Avril.

Marie Claude de Maneville



COTISATION 2012

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Abonnement de 4 € au bulletin d'information compris A renvoyer à SOS PARIS - 103 rue de Vaugirard - 75006 Paris

Nom :	A renvoyer à SOS PARIS - 103 rue de Vaugirard - 75006 Paris n : Prénom :				
Adresse:					
		_			
E-mail :					
Montant versé : _		□ Renouvellement	ou	□ Nouveau membre	
COTISATIONS :	Membre bienfaiteur : à partir de 100 € Cotisation ordinaire : 40 € minimum (dor	nt 4 € d'abonnement	au bu	lletin d'information)	

Association reconnue d'intérêt général : en application des articles 200.1 et 200.2 du Code Général des Impôts, 66% de vos versements à SOS PARIS sont déductibles de vos impôts, dans la limite où le total de vos dons annuels à des organismes de ce type n'excède pas 20% de vos revenus imposables. Paiement en ligne possible via Paypal en cliquant sur le bouton « Rejoignez-nous » dans la page d'accueil de notre site web.

Étudiants, sans-emploi, moins de 25 ans : 10 €